

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 31 MAI 2017

AMENAGEMENTS DE SECURITE ROUTIERE AUX RIPEAUX

Le Maire rend compte au Conseil Municipal de réunions de travail qui ont eu lieu avec la Maison du Territoire et Alp'Etudes à l'issue desquelles 2 projets sont à l'étude (un avec des feux tricolores, l'autre sans).

A réception du résultat des études, une réunion spécifique sera organisée de façon à déposer les demandes de subventions auprès du Département et de l'Etat.

CONVENTION A INTERVENIR AVEC L'OPERATEUR FREE MOBILE

L'opérateur Free Mobile sollicite la location d'une parcelle de terrain de 35.50 m² qui jouxte le réservoir d'eau situé sur la route forestière en vue d'implanter une antenne relais.

Loyer annuel qui serait perçu : 4.000 €.

Accord unanime du Conseil Municipal après vérification que le positionnement et le raccordement de l'antenne n'impacte pas sur l'alimentation électrique du réservoir.

CONVENTION DE PARTENARIAT « INNOVATIONS PEDAGOGIQUES »

L'école s'est portée candidate à l'appel à projets sur le numérique mobile concernant le secteur du collège de la Motte-d'Aveillans.

Le projet consiste à doter les classes élémentaires de tablettes et permettre l'accès aux nouvelles méthodes d'apprentissage.

Si l'école est retenue, elle bénéficie d'une subvention de 2.000 € par classe de l'Etat (soit 4.000 €).

Deux options sont proposées :

10 tablettes par classe + mobilier de rangement (2.870 € à charge de la commune)	6.870 € TTC
---	-------------

1 tablette par élève + mobilier de rangement (12.148 € à charge de la commune).	14.148 € TTC
--	--------------

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'accompagner ce projet sur la base de 10 tablettes par classe.

RYTHMES SCOLAIRES

Le Conseil Municipal décide d'attendre la parution d'un décret mi-juin qui fixera les modalités relatives au choix des rythmes scolaires susceptibles d'être laissé aux Communes pour se positionner.

Une réunion spécifique sera organisée dès la parution du décret mais le Conseil Municipal souhaiterait poursuivre les Nouvelles Activités Périscolaires pour l'année 2017/2018.

ACQUISITION D'UN TERRAIN NECESSAIRE A L'EXPLOITATION DU PETIT TRAIN

La Commune doit être propriétaire d'un terrain situé à la Côte du Crozet qui sera mis gracieusement à disposition du Département dans le cadre de la remise en exploitation du petit train.

Le Département avait obtenu en 2013 l'accord de l'équipe municipale précédente d'acquérir ce terrain de 4.040 m² moyennant un prix forfaitaire de 1.000 €.

Accord unanime du Conseil Municipal.

JOBS D'ETE

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de reconduire en 2017 les conditions d'emploi pour un job d'été, à savoir, 35 h de travail, être âgé de 16 ans révolus et n'avoir jamais travaillé à la commune.

QUESTIONS DIVERSES

Infos de Communauté de Communes de la Matheysine

Haut débit internet : les travaux de mise en place de la fibre optique ont débuté sur le territoire. Echéance fixée à 2019 pour la Commune.

Numérotation métrique : les Communes doivent numéroter l'ensemble des maisons dans le cadre de l'arrivée de la fibre optique.

Site internet : La CCM dispose d'un site internet : www.ccmatheysine.fr. Le lien correspondant a été mis en place depuis le site internet de la commune.

Implantation de la borne IRVE : la borne de recharge pour les véhicules électriques sera installée prochainement sur la commune au bout du chemin du Pré Badier (à côté du bac à sel).

Abonnement Alsatis

Un abonnement a été souscrit pour l'école avec couplage avec la Mairie.

Fleurissement de la Commune

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est prévu de renforcer l'équipe du service technique pour l'entretien et l'arrosage des fleurs.

Subvention RCM :

80 € sont dus au club de Rugby (+ 2 licenciés par rapport à la prévision). La somme sera déduite de la subvention prévue au foot de Saint-Georges (moins de licenciés par rapport à la prévision)

Nouveau logo

Un nouveau logo communal est à l'étude, une décision sera prise ultérieurement.

Choix du nom de la liaison piétonne

Suite à l'appel lancé auprès de la population pour donner un nom à la liaison piétonne, plusieurs propositions ont été déposées en Mairie : le Chemin des Unions Fleuries, Chemin du ou des Promeneurs, Promenade des Monteynardons, Chemin des Villages, Chemin Campagnard, Chemin vers la Zénitude, Chemin des Nounous, Chemin du Stade, Chemin des Villages, Chemin de l'Entre-Deux, Chemin du Lien.

Le Conseil Municipal a choisi à l'unanimité Chemin de l'Entre-Deux.

Un grand merci à tous et félicitations à Jean-Pierre Schoonheere et Nathalie Arnaud pour la même proposition qui a été retenue.

Nouveau local de la cantine

Le local de la cantine est terminé et réceptionné.

Le coût définitif s'élève à 69.405 € HT (mobilier réfectoire et cuisine inclus) et le montant total des subventions à 21.680 € (soit 47.225 € HT à charge de la commune).

Accueil d'un stagiaire

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'accueil d'un stagiaire dans le cadre du collège pour une durée de 5 jours fin juin.

Subvention à la piscine de la Motte-Saint-Martin

Suite à la demande de la Mairie de la Motte-Saint-Martin, le Conseil Municipal décidé à la majorité d'allouer une subvention exceptionnelle de 1.000 € pour soutenir un important déficit de la saison 2016. Pour information, la CCM a voté une aide de 8.000 €

La parole aux élus

- Validation d'une proposition d'achat d'un panneau d'affichage réservé aux associations,
- Validation d'une proposition d'illuminations de Noël de la RD 529 (8 guirlandes aux Blais et 8 à la Ville).
- Choix d'un projet d'invitation pour l'inauguration des aménagements (liaison piétonne, table d'orientation et locale de la cantine) le 30 juin 2017 à 18 h 30.
- Prévoir la remise en état d'un poteau à proximité du bac à sel (Pré Badier),
- Prévoir le remplacement des filets des cages de foot
- Relancer la CCM pour la modification du circuit PDIPR de la commune et la remise en état du chemin des Neys,
- Réfléchir sur l'installation de toilettes publiques à la Ville,
- Fermer définitivement la déchetterie du chemin de la Combe et réaménager les abords (engazonnement, création de places de stationnement sécurisées).

L'ordre du jour épuisé, la séance a été levée à 22 h 30.